

DÉCLARATION DE MME SUZANNE GUÈVREMONT, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT À LA CINÉMATOGRAPHIE ET PRÉSIDENTE DE L'ONF – LORS DE LA CONSULTATION DU CRTC SUR LA DÉFINITION D'ÉMISSION CANADIENNE - LE 16 MAI 2025

Commençons par une histoire.

En 1961, une jeune femme quitte Nashville pour s'établir à Toronto. Elle est Noire. Elle est trans. Et elle a une voix à couper le souffle. Cette jeune femme s'appelle Jackie Shane.

Elle défie les attentes du monde entier à son égard en refusant de cacher son identité. Alors que ce monde, ou plus précisément les États-Unis ne sont pas prêts à l'écouter, le Canada, lui, n'hésite pas à le faire.

Notre pays lui offre une tribune. Elle y trouve sa place. Et des décennies plus tard, l'Office national du film du Canada (ONF) l'aide à reconquérir cette place grâce à *Vivre et laisser vivre* : la voix de Jackie Shane, un film de Michael Mabbott et Lucash Rosenberg-Lee, coproduit avec Banger Films.

Cette histoire est canadienne, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais dans le cadre de la proposition actuelle, des histoires comme celle-ci risquent de ne plus être considérées comme telles. Non pas parce qu'elles ne reflètent pas le Canada, mais parce que nous aurons échoué à définir le terme « canadien » de manière à ce qu'il reflète notre identité profonde.

Qu'est-ce qui détermine l'identité canadienne ?

L'Office national du film se pose cette question depuis plus de 85 ans. Nous savons que ce n'est pas une formule.

C'est la perspective. La langue. La terre. Ce sont les gens. Et les valeurs.

À l'ONF, nous travaillons avec les cinéastes, les artistes autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et les talents émergents de toutes les régions du Canada. Et au fil de ces collaborations, nous avons appris que la culture n'est pas un aspect secondaire du récit. Elle est le récit.

Nous comprenons et partageons l'objectif du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de s'adapter à un marché en évolution. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de confondre flexibilité et neutralité.

Une politique moderne en matière de contenu canadien ne doit pas laisser de côté l'élément même qui donne à nos histoires tout leur sens, c'est-à-dire la substance culturelle.

Le fait d'omettre les éléments culturels peut sembler créer de l'ouverture, mais dans les faits, cela crée de l'invisibilité. Et si

nous effaçons la dimension culturelle, nous perdons la profondeur, la diversité et la complexité morale qui nous définissent en tant que pays.

Or, d'autres États se sont dotés de modèles prouvant qu'il est possible d'emprunter des avenues plus porteuses. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Australie : dans chacun de ces pays, le financement public du contenu audiovisuel dépend d'un test culturel. Ce test porte sur des aspects comme les lieux reconnaissables, la pertinence nationale, la représentation du quotidien.

Ces systèmes ne limitent pas la créativité, mais lui laissent au contraire un espace pour s'exprimer. Et ils fonctionnent.

Nous prions instamment le CRTC de s'engager sur cette voie. D'adopter une approche souple et raisonnée qui reflète la richesse et la diversité de l'expression culturelle canadienne.

J'aborde maintenant notre deuxième grande préoccupation : les changements proposés aux émissions d'intérêt national, ou EIN.

L'histoire que je vous racontais tout à l'heure, celle de la chanteuse Jackie Shane, n'est pas seulement le portrait d'une femme extraordinaire. C'est aussi un long métrage documentaire qui a remporté plusieurs récompenses.

Avec les changements proposés, on ne pourrait plus créer ce genre d'histoires ou, du moins, on ne pourrait plus les voir.

L'ONF est le plus important producteur de documentaires au pays. Nous estimons que, s'ils ne faisaient plus partie des émissions d'intérêt national, les documentaires deviendraient plus difficiles à financer et à programmer, et que le public canadien n'y aurait plus aussi facilement accès.

Il ne s'agit pas ici d'un simple changement de politique. Il s'agit de l'érosion d'un service public et d'une menace à l'une des formes cinématographiques les plus réputées du Canada. Le documentaire fait la promotion de la participation citoyenne. Il capte l'expérience vécue des Canadiennes et Canadiens mieux que tout autre genre ne pourrait le faire.

À bien des égards, le documentaire se compare aux nouvelles, que le CRTC a à juste titre choisi de protéger en les incluant dans les émissions d'intérêt national. Tout comme les nouvelles, le documentaire se fonde sur les faits et sur la vérité. Mais contrairement aux nouvelles, il approfondit les sujets. Il les met en contexte. Il invite à la réflexion.

Protéger le documentaire revient à protéger l'espace dans lequel le Canada se voit lui-même le plus clairement.

Ne le privons pas de cet éclairage.

Les présentes audiences dépassent la simple politique : elles ont pour enjeu la perception que le Canada aura de lui-même à l'avenir. Les économies créatives se constituent non pas malgré cette identité, mais grâce à elle. Ainsi, loin d'être un poids pour l'industrie, nos histoires en sont la base.

Nous reconnaissons la nécessité de faire preuve de flexibilité, d'adopter de nouveaux modèles pour les besoins de la viabilité financière. Et nous savons que le moment est venu de protéger ce qui nous est essentiel : notre culture, notre créativité, nos histoires.

Nous le ferons en affirmant l'importance des éléments culturels dans notre définition de la programmation canadienne. Et en protégeant le documentaire à titre de bien public vital.

Si nous attendons, nous risquons de perdre ce qui ne se retrouve pas aisément. Nous ne pouvons pas attendre pour redéfinir le contenu canadien. Il faut agir maintenant.

Non pas avec prudence, mais avec conviction !